

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après l'annulation du précédent PLU (Plan Local d'Urbanisme) en janvier 2016, nous avons lancé depuis le 17 novembre 2017 l'élaboration d'un nouveau PLU avec le bureau d'études "Paysages". Début 2023, 3 phases ont été étudiées :

- * le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- * les zones retenues pour la construction
- * le règlement écrit

Une réunion publique a eu lieu le 17 avril 2023. La présentation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont résumés dans les deux documents suivants :

- * [Plan Local d'Urbanisme avril 2023](#) (document pdf, 5 Mo, 44 pages)
- * [Plan d'Aménagement et de Développement Durable avril 2023](#) (document pdf, 1,7 Mo, 17 pages)

Un document de synthèse visuelle d'une seule (grande) page concernant notre PADD et l'avancement du PLU est également disponible : [Panneau PADD](#) (format pdf, 7,7 Mo).

Par ailleurs, le diagnostic établi par le bureau d'études Paysages est disponible sous la forme d'un document pdf de 172 pages et consultable à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/file/d/1W62tJolzVLJ3P-xA8Dn6hnXLvhj-WaG8/view>